

L'apprentissage au CFAI Formavenir



Le CFAI Formavenir est le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de Haute-Savoie.

Quelles conditions pour devenir apprenti ?

L'apprenti doit être âgé de **16 ans minimum** (ou de **15 ans** s'il a **achevé le premier cycle** de l'enseignement secondaire) à **25 ans maximum** au moment de la conclusion du contrat. L'apprenti doit par ailleurs avoir le **niveau** ou le **diplôme** requis pour être admis dans le cycle.

Description

Diplômes préparés



Les diplômes préparés sont délivrés par l'Éducation Nationale :

Diplômes	Intitulés
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
BAC PRO	Baccalauréat Professionnel
MC	Mention Complémentaire
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
LP	Licence professionnelle
TI	Titre d'Ingénieur

Le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** conclu à durée déterminée. Il n'est toutefois pas soumis aux dispositions du Code du Travail relatives au contrat de travail à durée déterminée.

Durée L'apprenti est un salarié de l'entreprise pour une durée variable de **1 à 3 ans** selon la durée de la formation.

Alternance L'employeur est tenu de permettre à l'apprenti de suivre les cours au CFAI Formavenir. Ce temps est compris dans le temps de travail. **L'alternance** est de 15 jours en **entreprise** et 15 jours au **CFAI Formavenir**.

Rupture de contrat Le contrat d'apprentissage est **résiliable** de part et d'autre sans formalités pendant la **période d'essai** (les deux premiers mois).

Au-delà, le contrat se poursuit jusqu'à son **terme**, à moins :

- d'une résiliation expresse des deux parties,
- d'un jugement du Conseil des Prud'hommes en cas de faute grave,
- de manquements répétés de l'une des parties à ses obligations,
- d'inaptitude de l'apprenti à exercer le métier choisi.

Description (suite)

Droits de l'apprenti

L'apprenti :

- est affilié au régime général de la Sécurité Sociale ;
- a droit aux congés payés dans les mêmes conditions que les salariés de l'entreprise ;
- est électeur aux élections professionnelles de l'entreprise sous réserve de trois mois d'ancienneté.

Engagements de l'apprenti

En entreprise

L'apprenti s'engage :

- à passer une visite médicale d'embauche avant la signature du contrat d'apprentissage ;
- à travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat ;
- à respecter le règlement intérieur de l'entreprise, notamment les consignes d'hygiène et de sécurité ;
- à transmettre à son employeur son arrêt de travail en cas de maladie dans un délai de 24 heures, et à envoyer au CFAI Formavenir une copie de l'arrêt.

Au CFAI Formavenir

L'apprenti s'engage :

- à suivre la formation assurée par le CFAI Formavenir ;
- à respecter le règlement intérieur du CFAI Formavenir, notamment les consignes d'hygiène et de sécurité ;
- à se présenter en totalité aux épreuves du diplôme prévues au contrat.

Rémunération

La **rémunération mensuelle** de l'apprenti correspond à un **pourcentage du SMIC**. Ce pourcentage varie en fonction de l'âge, de l'année de formation et de la convention collective de l'entreprise d'accueil.

Pour les entreprises relevant de la **convention collective de la Métallurgie**, le système évolue à compter du 01.01.2012 :

	16-17 ans	18 ans et +
BAC PRO		
2nde professionnelle	35%	55%
1ère professionnelle	45%	65%
Terminale professionnelle	55%	80%
BTS		
1re année	35%	55%
2ème année	45%	65%

Lorsqu'un apprenti conclut un **nouveau contrat d'apprentissage** avec le même employeur ou un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent (sauf en cas de changement de convention collective).

Le maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage reçoit une formation spécifique qui lui permet de **suivre le cursus de l'apprenti** en coordination avec le CFAI Formavenir.

Coût de la formation

La formation au CFAI Formavenir est **gratuite**.

Admission

Dossier de candidature



Le dossier de candidature doit être complété et retourné dans les meilleurs délais. Vous serez **convoqué** à une journée d'information :

- présentation du CFAI Formavenir et du fonctionnement de l'apprentissage ;
- entretien individuel.

Admission définitive

L'**admission définitive** au CFAI Formavenir de l'apprenti est soumise :

- pour le BAC PRO en 3 ans, à la justification d'être issu d'une **classe de 3^e** **ou** à l'obtention du diplôme **du BACCALAUREAT** pour le BTS
- **et** à la signature du contrat d'apprentissage.

Recherche d'entreprise

La **recherche de l'entreprise d'alternance** se fait en collaboration avec le CFAI Formavenir.

Après chaque entretien dans une entreprise, vous devez communiquer au CFAI Formavenir le résultat de l'entrevue en rappelant :

- le nom,
- l'adresse,
- le téléphone de l'entreprise,
- le nom et la fonction de la personne rencontrée.

Les placements en entreprise se font jusqu'à fin septembre.

Assurance

L'apprenti fournit chaque année une attestation d'assurance «**Responsabilité Civile**» au Centre de Formation.

Carte d'étudiant

La **carte d'étudiant** permet de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels.

La vie en apprentissage

Hébergement

L'**hébergement** est possible dans des chambres, studios ou appartements loués par des particuliers à proximité du CFAI, ou encore dans des foyers logement et résidences collectives de Cluses.

Le CFAI tient à votre disposition un document récapitulant les coordonnées de ces logements. Contactez-nous au 04 50 98 56 19 ou consultez cette liste sur notre site web <http://www.cfai74.com> rubrique LE CFAI / Logement et sorties. Vous retrouverez également sur notre site web des liens vers les agences immobilières et autres partenaires de l'hébergement.

Restauration

Une **restauration** est proposée le midi du lundi au vendredi au CFAI, sous forme de self-service.

Déplacements

Les déplacements peuvent être **remboursés** par le CFAI Formavenir, à raison d'**un aller/retour par mois** entre le domicile et le centre, sur présentation du billet de train.

Matériel

Le **matériel personnel** de chaque apprenti doit comprendre, en plus du matériel **scolaire** spécifique à chaque matière :

- une caisse à outils,
- une blouse de travail en coton.

Les apprentis de certaines sections devront posséder des chaussures de sécurité et des lunettes de protection.

Tout apprenti n'ayant pas son matériel ne sera pas admis à suivre la formation au CFAI Formavenir. Il rejoindra alors son entreprise.

Aides

Plusieurs aides sont proposées aux apprentis par la Région Rhône-Alpes et l'Etat :

- Les apprentis des sections de 1^{ère} année de BAC PRO en 3 ans bénéficient d'une **bourse d'équipement**.
- **La Carte M'Ra** octroie des réductions sur les activités culturelles et sportives, l'adhésion à des clubs de sport, de théâtre, des concerts, des expositions. Les apprentis en BAC PRO bénéficient par ailleurs d'une réduction pour l'achat d'ouvrages scolaires : 100 € en Seconde professionnelle, 50 € en 1^{ère} professionnelle et 50 € en Terminale professionnelle.
+ d'infos sur <http://www.rhonealpes.fr/93-carte-m-ra-avantages.htm>.
- La **carte ILLICO** offre le TER en Rhône-Alpes à prix réduit : 75% de réduction sur le tarif normal en 2^{nde} classe pour tous les voyages.